

## **Rapport de l'Ordonnateur**

I – Administration et Logistique - ALO

II – Activités Pédagogiques (AP) et Vie de l'Élève (VE)

III – Opérations en capital - OPC

### **I – Administration et Logistique – ALO**

#### 1. Les transferts

Les dépenses du service général sont principalement constituées par les transferts effectués au profit du Lycée Général et Technologique, support de l'ensemble immobilier et qui assume, en tant que tel, les charges d'entretien et de viabilisation de la structure ainsi que les charges générales.

Ces transferts retracés au service ALO ont représenté 85 870 €. Il s'agit des reversements prévus par la convention relative au fonctionnement de l'ensemble immobilier : participation aux charges communes (76 370 €), reversements au titre de la reprographie (8 000 €) et frais de stage (1 500 €).

#### 2. Les amortissements

La charge d'amortissement s'est élevée pour l'exercice à 29 183.09 €. Elle a été compensée par la neutralisation des biens financés sur subventions, 28 295.06 €.

L'amortissement réel s'élève donc en 2025 à 888.03€.

#### 3. Maintenance préventive

La subvention accordée par la Région Occitanie pour faire face aux travaux de maintenance préventive et corrective a fait l'objet d'une dépense de 7 333 €.

## **II – Activités Pédagogiques (AP) et Vie de l'Élève (VE)**

### **1. Le domaine « Enseignement Général »**

Il représente, avec une dépense de 10 295.16 €, 4.41 % de la dépense du service AP et 1.89 % de la dépense totale de fonctionnement.

Les crédits ouverts, 11 800 €, abondés par la subvention de fonctionnement et utilisés à 87.25 %, ont permis de financer les dépenses pédagogiques des diverses disciplines.

### **2. Le domaine « Enseignement Professionnel »**

Il représente, avec une dépense de 201 828.80 €, 86.36 % de la dépense du service AP et 36.97 % de la dépense totale de fonctionnement.

Les crédits ouverts, 386 049.94 €, ont été utilisés à 52.28 % pour financer les dépenses de fonctionnement et d'équipements pédagogiques des ateliers, les actions de Formation continue, les Périodes de Formation en Milieu Professionnel, ainsi que les mobilités ERASMUS+. Le disponible s'élève à 184 221.14 €. Il inclut les reliquats des subventions attribuées par l'Agence Europe Education pour le projet de mobilité ERASMUS+ (47 989.47 €), les subventions d'Etat - pour le projet « Crazy Kart » (2 571.51 €) et l'action « Mentorat » (21 886.85 €) -, et un reliquat de Taxe d'Apprentissage de 89 001.04 €.

L'enseignement professionnel dégage pour l'exercice une recette de 209 431.19 € qui provient de plusieurs sources de financement distinctes :

- La Taxe d'Apprentissage : 67 829.72 € (32.29 % de la recette du domaine)
- La subvention attribuée par l'Agence Europe Education pour le projet de mobilité ERASMUS+ : 65 668.08 € (31.36 % de la recette du domaine)
- Les versements du GRETA –CFA Midi Pyrénées Ouest pour les actions de Formation continue : 33 159.80 € (15.83 % de la recette du domaine)
- La subvention de fonctionnement : 16 956 € (8.10 % de la recette du domaine)
- Les ventes d'Objets Confectionnés : 12 340 € (5.89 % de la recette du domaine).
- Les ressources issues des conventions avec l'UTTOP (GEII, GMP, M3ER) : 6 339.80 € (3.02 % de la recette du domaine).
- Les dépenses réalisées pour le projet « Crazy kart » : 2 496.32 € (1.19 % de la recette du domaine).

L'ensemble de ces ressources représente 96.59 % de la recette du domaine. Le reste des recettes régulières provient de financements alloués par l'Etat pour les stages en entreprises, ainsi que de diverses recettes (sorties magasin pour la Formation Continue, vente de ferraille...) pour un total de 4 641.47 € (3.41 %).

Il faut relever, d'une part la forte diminution du volume financier représenté par les actions GRETA : 15.83 % au lieu des 34.73 % constatés en 2024 ; d'autre part la vitalité des ateliers MELEC et TCI qui ont réalisé d'importants volumes d'Objets Confectionnés.

3. Au sein du service AP, au côté des domaines purement pédagogiques, trois domaines spécifiques ont été créés pour retracer les activités culturelles, les dépenses communes ainsi que les dépenses d'apprentissage.

Les activités culturelles représentent, avec une dépense de 13 543.73€, 5.79% de la dépense du service et 2.48 % de la dépense totale de fonctionnement. Elles ont concerné le financement du voyage Projet MELEC à Luz-Saint-Sauveur (8 390 €), ainsi que les sorties pédagogiques et culturelles (5 144.73 €). Il importe de relever que le programme culturel a été réalisé intégralement malgré la baisse du « Pass Culture ».

Les Dépenses communes retracent les fournitures générales (2 399.06 €) et la redevance de 475.20 € acquittée auprès du Centre Français d'exploitation du droit de Copie, soit au total 2 874.26 € (1.23 % de la dépense du service et 0.53 % de la dépense totale de fonctionnement).

Quant au domaine Apprentissage, il regroupe les financements alloués par le CFA Académique pour le fonctionnement des sections accueillant des apprentis (BACPRO MELEC, BACPRO TRMP et MC TCAS) pour une dépense totale de 5 162.61 €, soit 2.21 % de la dépense du service et 0.95 % de la dépense totale de fonctionnement.

#### 4. Le service Vie de l'Elève

Les crédits ouverts du service s'élevaient à 100 675.22 €. Ils intègrent la rémunération complète de 3.5 ETP d'Assistants d'Education, à hauteur de 94 012.34 €.

Hormis cette opération d'ordre, la dépense réelle s'est élevée à 3 208.37 € pour financer les aides sociales : Fonds Social Lycéen (2 046.32 €) et Fonds Régional d'Aide à la Restauration (1 162.05 €).

Le disponible de 3 454.51 € retrace les financements d'Etat non utilisés à l'issue de l'exercice (Fonds social : 1 490.99 €, FVL : 418.81 €), ainsi que le reliquat du Fonds Régional d'Aides à la Restauration : 1 544.71 €.

### **III – Opérations en capital – OPC**

Les dépenses d'investissement ont représenté 9 636 €. Elles ont concerné l'acquisition de matériels pédagogiques pour les ateliers financés par la taxe d'apprentissage.

#### **Conclusion :**

La gestion budgétaire de l'exercice a été complexe du fait de la conjoncture budgétaire et de la faiblesse du Fonds de Roulement qui a interdit le recours à l'autofinancement.

A ce jour, la marge de manœuvre de l'établissement reste entravée par la faiblesse structurelle de son Fonds de roulement.

Cependant l'établissement dispose d'indéniables atouts : la qualité de ses plateaux techniques, l'attractivité de ses formations, et la solidité de ses relations tant avec les partenaires industriels qu'institutionnels. A cela s'ajoute le développement et la structuration croissante de son programme ERASMUS+, avec l'ouverture européenne et internationale qui l'accompagne, et la place grandissante prise par l'Apprentissage au sein de l'établissement.

Atouts qui lui ont permis de respecter les principaux axes de construction du budget 2025 :

- Développer les activités pédagogiques
- Poursuivre le développement des activités culturelles
- Garantir le niveau des transferts financiers auprès du LGT en charge de l'entretien et de la viabilisation de l'ensemble immobilier